

Objet : Cotisation et financement des sections

Chers amis,

Lors de la réunion du Bureau national, le 21 janvier 2012, la question des cotisations demandées par les sections à nos adhérents et du financement des activités a été évoquée. Elle est difficile et dépend énormément des conditions locales, nous le savons (d') **par** expérience.

Nous avons une réelle difficulté pour gérer les adhésions qui (n'entraînent) ne conduisent pas à une cotisation au National. En effet, nous vous rappelons que ces adhérents - « locaux » en quelque sorte - ne peuvent être comptabilisés, ni à l'Assemblée générale, ni pour un vote entre sections d'un même pays ou d'une même circonscription électorale de l'AFE. Pourriez-vous nous indiquer les cotisants nationaux et nous dire si, pour les autres, ils souhaitent recevoir le magazine Français du monde, bien qu'ils ne paient pas l'abonnement (coût annuel du magazine : 40 000 euros).

Dans l'idéal, il faudrait que ces cas restent marginaux, leur cotisation au national étant réglée par compensation au sein de la section. Nous savons que si c'est souhaitable, ce n'est pas toujours possible...

... et toujours en référence au possible, pourriez-vous vous rapprocher du tableau des cotisations suivant ? (sauf dans les pays à très bas niveau de revenu) :

les cotisations perçues par les sections de l'association pourraient s'établir comme suit :

Cotisation	25 euros
Cotisation couple.....	45 euros
Cotisation de soutien.....	à partir de 40 euros*
Cotisation étudiants et revenus modiques.....	à partir de 5 euros*

(* les montants sont à établir par les sections à partir du minima)

Cette base serait à moduler en fonction des publics concernés et de la possibilité de faire jouer la solidarité entre adhérents.

Il nous semble que, sur cette base, les sections pourraient vivre même après reversement des 19€ au siège.

En effet, nous savons bien que les cotisations ne suffisent pas pour financer le développement association. Afin d'assurer la trésorerie des sections, hormis le versement des cotisations par les adhérents, il convient de rechercher des concours financiers : sponsoring des activités et manifestations, lesquelles devraient donner lieu à une contribution faible pour les adhérents, plus élevée pour les non-adhérents. Si des activités sans profit doivent exister, il faudrait que quelques unes dégagent un bénéfice pour constituer un fonds de caisse. Une activité coûteuse pour l'association devrait être très exceptionnelle.

Force est de constater que beaucoup de sections manquent d'élémentaires moyens de fonctionnement et de développement alors que la trésorerie est indispensable à la mise en place de leur projet associatif.

Nous vous souhaitons courage et doigté dans la gestion de la délicate question d'argent !

Amicalement,

Gérard Martin

Destinataires : présidents et trésoriers de sections